

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**

#### **Initiative parlementaire 06.425**

#### **Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution**

Le projet vise à créer les base légales permettant à la Poste de continuer de distribuer, après 2007, les journaux et périodiques en abonnement à un tarif préférentiel. La Confédération devra continuer de verser jusqu'à 80 millions de francs par an à cet effet.

Date limite: 10 janvier 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Autorité de régulation postale PostReg, Palais fédéral nord, 3003 Berne, téléphone 031 322 52 69

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

31 octobre 2006

Chancellerie fédérale